

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 579

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bonnivard, M. Brigand, M. Bazin, M. Rolland, Mme Minard, Mme Duby-Muller,
Mme Dalloz, M. Duparay et M. Neuder

ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.